

Image not found or type unknown



Licenciement pour inaptitude

Par **Izabell85**, le **07/08/2018 à 16:05**

Bonjour
Je suis déclarée inapte par la médecine du travail depuis le 14 mai 2018 je suis restée sans salaire 1 mois et depuis le 15 juin les paiements ont repris hors je ne sais même pas si ce sont mes congés payés que mon patron a payé où autre car depuis le mois de mai je ne reçois plus mes bulletins de salaires et mon patron ne réponds plus à mes e-mails
De plus je voudrais savoir s il a le droit de déduire le préavis de licenciement s il traîne pour la procédure je n ai toujours pas reçu de courrier pour me convoquer et parler de reclassement
bref je suis dans le flou
Merci pour vos reponses